

Après 40 ans de recherches extraordinaires contribuant largement au rayonnement du canton de Neuchâtel, des défis majeurs se présentent aujourd'hui à la section Archéologie. Si les financements externes ne sont plus là, le dossier autoroutier n'est pas pour autant bouclé : des études scientifiques ainsi que la gestion, en collaboration avec le Laténium, des immenses collections sont loin d'être terminées. De ce colossal héritage accumulé durant des décennies, il importe dès lors de tirer profit des enseignements et des acquis, et de les appliquer de manière tout aussi efficiente, au-delà du tracé linéaire de l'A5, dans les autres régions du canton, plus particulièrement dans les Vallées et les Montagnes trop longtemps délaissées. En outre, la section Archéologie se trouve confrontée à un accroissement des tâches et des charges, induites par la forte progression des projets d'aménagement susceptibles de détruire des sites archéologiques, alors que le budget cantonal alloué à ces missions de sauvegarde patrimoniale est constamment réduit. Il devient dès lors impératif d'engager de nouveaux modes de financement, afin d'assurer l'efficacité des prestations de la section Archéologie. Avec la révision de la LCPBC, il est prévu d'intégrer dans la loi la participation financière de tiers à l'archéologie préventive, dans une perspective de sauvegarde patrimoniale concertée et durable entre les différents partenaires, publics et privés.

### **Office des archives**

Au niveau de sa gestion, l'OAEN compte 8 collaborateurs fixes pour 6,7 EPT. M. Grégoire Oguey a été engagé au 1<sup>er</sup> février 2016 au poste de gestionnaire d'information (80%) suite au départ de l'ancienne titulaire. La gestionnaire d'information engagée à 30% sur une période limitée de 2 ans pour inventorier les actes à cause de mort a terminé son activité au 31 juillet 2016.

Cinq collaborateurs temporaires ont été engagés à temps partiel sous le régime des salaires occasionnels pour mener une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale dans le cadre du projet de nouveau centre d'archives (NCA).

L'OAEN forme un apprenti agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 4 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 202 jours. L'OAEN a également accueilli pendant 4 mois et demi une personne dans le cadre d'un emploi temporaire.

L'OAEN a procédé à 31 visites auprès de 16 services de l'administration cantonale et 10 visites auprès de 4 communes.

L'OAEN a réceptionné 27 versements d'archives administratives et 15 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 290 mètres linéaires. L'office a également autorisé 20 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 481 mètres linéaires.

13 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage (documentation de sécurité) du fonds de la chancellerie d'ancien régime se sont interrompues en 2016 suite à la suppression des subventions fédérales en la matière.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 61 nouveaux ouvrages en 2016. 350 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 242 ouvrages ont été empruntés par des lecteurs.

En 2016, l'OAEN a accueilli 295 lecteurs pour un total cumulé de 883 journées de travail en salle de lecture. 7'242 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 506 demandes de recherche, dont 12 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. L'OAEN a également mené 3 visites guidées pour un total de 85 visiteurs.

Plusieurs pièces d'archives ont été prêtées temporairement dans le cadre de deux expositions : d'une part au château et musée de Valangin (expo «Entre armure et dentelles»), d'autre part aux Archives nationales de France à Paris (expo «Présumées coupables»). Deux petites expositions ont également été montées dans les locaux d'accueil des Archives, l'une consacrée au fonds Adolphe Borel, l'autre à la collection des journaux de raison.

Dans le cadre du projet AENeas un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016. Le projet d'archivage numérique AENeas se poursuivra en 2017 avec le développement d'un second logiciel permettant l'évaluation et le tri de documents et données numériques (outil ArchiSelect).

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

Cette première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) aboutira au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil au cours du second semestre 2017.

Une hausse significative de la charge de travail liée au traitement des demandes de recherche et de consultation de dossiers personnels est prévue pour l'année 2017 suite à l'adoption par les Chambres fédérales de la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes.

## 9.4. Perspectives d'avenir

### *Des objectifs ambitieux*

La disparition au 31 décembre 2016 du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a contraint le service à prévoir de nouveaux dispositifs pour soutenir de manière pertinente les projets artistiques tout en tenant compte d'un cadre financier plus rigide. Cette nécessité a donné l'opportunité au service d'envisager la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à « l'excellence ».

Grâce à la réorganisation des processus internes, la direction du service devrait pouvoir se consacrer plus pleinement à sa mission première, à savoir l'encouragement à la vie culturelle et artistique. D'autre part, la direction entend encore intensifier ses contacts avec les acteurs culturels pour leur permettre de développer des projets de qualité susceptibles de faire rayonner notre canton. La concertation avec les grandes communes, urbaines ou non, est également appelée à se développer afin que les événements artistiques et les manifestations culturelles se déploient harmonieusement sur le territoire cantonal et que les artistes professionnels puissent affirmer leur démarche créative.

## 9.5. Conclusion

L'encouragement à la création artistique et la conservation du patrimoine s'inscrivent dans un environnement en mutation. L'actualité internationale, nationale et locale engendre des répercussions sur notre quotidien. Il appartient à l'État de décrypter ces changements et de s'y adapter. La culture est une des clefs que nous partageons pour comprendre le monde. Elle propose aussi de nouveaux repères identitaires à la communauté, que cette dernière soit régionale ou mondiale, concrète ou virtuelle. Elle nous aide, chaque jour, à mieux vivre ensemble.